



Charte d'utilisation de l'Espace Temporaire Cirque à Quai Des Chaps 2020-2021

Horaires et dates d'ouverture

Du lundi au vendredi

10h-13h et 14h-17h

Au moins 15 minutes d'aération de l'espace sont nécessaires entre chaque créneau de 3h.

Afin de respecter l'horaire de fermeture de cet espace, veuillez à anticiper le temps nécessaire au rangement du matériel (matelas, agrès, ...) et à vos étirements.

Du lundi 14 décembre 2020 (10h) au vendredi 26 mars 2021 (17h)

La date d'ouverture de l'espace est sujette à caution eu égard aux conditions techniques qui ne sont, à ce jour, pas complètement remplies.

Les chapiteaux d'entraînement cirque seront fermés :

Du jeudi 24 décembre au dimanche 3 janvier inclus

L'association Quai des Chaps (QDC) peut être amenée à fermer exceptionnellement les chapiteaux d'entraînement cirque à d'autres dates, en fonction de ses activités.

Ces dates seront portées à la connaissance des utilisateurs par mail.

Tarifs et Conditions d'accès

Toute personne souhaitant accéder à la salle d'entraînement doit :

- être à jour de son adhésion individuelle à l'association QDC.

Valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours, **l'adhésion annuelle, d'un montant de 10€, est obligatoire pour accéder à ces espaces.**

Il est nécessaire de nous fournir une Attestation d'Assurance à Responsabilité Civile.

ADHÉSION OBLIGATOIRE

Structure extérieure à Quai des Chaps : 20 €

Personne physique : 10 €

Attention :

L'adhésion Compagnie ne couvre pas les risques liés à l'espace d'entraînement et ne permet donc pas l'accès à cet espace de travail.

Un tarif à la carte est mis en place pour les artistes en individuels :



- 2€50 la séance de 3h + *adhésion 2021*
- 4€ la journée (soit 2€ la séance) + *adhésion 2021*
- 20€ / 10 séances (soit 2€ la séance) + *adhésion 2021*
- 40€ / 25 séances (soit 1€60 la séance) + *adhésion 2021*
- 60€ / 50 séances (soit 1€20 la séance) + *adhésion 2021*
- 120€ la carte illimitée (146 créneaux de répétition possible) + *adhésion 2021*

L'adhésion 2020 et les coûts de chauffage sont inclus dans le prix des séances.

Le tarif résidence des structures extérieures au collectif :

- 10€ la journée
- 50€ la semaine (week-end inclus)

Tout paiement est acquitté quel que soit le nombre de séances, sauf en cas de force majeure.
Un remboursement au prorata sera proposé sur présentation d'un justificatif.

Nous vous rappelons que cet espace de travail est réservé aux professionnels dans le cadre d'un entraînement aux techniques circassiennes.

- **Pour des questions de sécurité, les amateurs non encadrés et les mineurs ne sont pas admis dans cet espace ;**
- **La présence d'accompagnants doit rester ponctuelle, exceptionnelle, pour une durée limitée et motivée par des raisons professionnelles (photographe, metteur en scène...) et doit être signalée avant l'arrivée.**

Les accompagnants amenés à venir en plusieurs occasions et pour une durée déterminée devront s'acquitter du montant de l'adhésion annuelle.

Modalités d'accès

Pour des questions de sécurité et pour gérer au mieux l'utilisation de cet espace, l'équipe de QDC est tenue de savoir à tout moment combien de personnes sont présentes dans la salle d'entraînement.

Ainsi, **toute personne souhaitant accéder à la salle d'entraînement devra se présenter au responsable technique du jour et noter sa présence sur le cahier de liaison.**

Un maximum de 6 artistes sera accepté par chapiteau (à nuancer avec les agrès de cirque pratiqués)

A minima la moitié des espaces – ou créneaux - sera réservée pour la reprise physique des artistes du corps (circassiens, danseurs, mimes...).

Quelques règles de bon fonctionnement

Un espace COVIDial

Pour permettre d'ouvrir même dans les conditions sanitaires actuelles, il est nécessaire de respecter les mesures ci-dessous :

- Port du masque obligatoire en dehors des espaces de travail.
- Utilisation du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de cet espace.
- Utilisation des sanitaires spécifiques aux personnes utilisant cet espace.
- Utilisation de l'espace restauration pour les personnes utilisant cet espace.
- Nettoyer les sanitaires et l'espace restauration après toute utilisation.
- Éviter autant que faire se peut le brassage avec les utilisateurs des autres espaces de QDC (bureau, atelier, salle de répétition à l'étage)
- Éviter l'utilisation partagée de couverts ou d'assiettes. Privilégier les food-truck ou l'utilisation d'une vaisselle réutilisable.
- La nourriture ne pourra être réchauffée que par l'utilisation d'un micro-ondes.
- Aucune utilisation de gaz ou de feu n'est autorisée sous la toile des chapiteaux.
- Un espace de restauration commun sera mis en place.
- Une personne à la fois présente dans les vestiaires.
- Chaque artiste ou Cie est tenue d'amener son propre matériel, de le monter et de le démonter après chaque utilisation.

Gestion partagée du lieu – utilisation du matériel



Afin de garantir à chacun les meilleures conditions possibles d'utilisation du lieu, nous vous demandons de participer à la **gestion responsable de cet espace** en appliquant quelques règles de bon sens :

- **Démonter chaque jour vos équipements afin de laisser l'espace libre pour les autres utilisateurs** ; les gros équipements (trapèze fixe, fil, corde, tissu, bascule, mât, ...) pourront être ponctuellement stockés durant la semaine après accord du responsable technique.

QDC se réserve le droit de demander aux utilisateurs l'enlèvement du matériel en cas d'encombrement ou de besoin de disponibilités des espaces.

Nous vous rappelons que QDC ne saurait être tenu responsable de tout vol ou dégradation survenue à vos affaires et matériels.

De plus, en cas d'affluence, et pour des questions de sécurité, l'équipe de QDC pourra ponctuellement demander aux utilisateurs, de réduire leur temps quotidien d'entraînement ou de modérer l'accès en fonction des disciplines pratiquées.

Pour des questions de sécurité, lors de la première installation, toute accroche, aérienne ou au sol, doit impérativement être accompagnée et validée par le responsable technique de l'espace cirque de QDC avant la première utilisation de l'agrès.

Le portique aérien ne peut être utilisé qu'avec l'accord du responsable technique et sur inscription sur le planning prévu à cet effet.

Parking

L'espace libre devant le chapiteau est un lieu priorisé pour le déchargement du matériel. Cependant, QDC se réserve le droit d'en interdire l'accès dès lors que des événements ont lieu sur son terrain. Dans tous les cas, les véhicules peuvent stationner sur le parking du magasin METRO en face du 378.

Réservations

Solen ou Mike : espace-cirque@quaideschaps.com

Merci de votre collaboration !

